



**Vendue à prix d'or au marché noir  
par des braconniers sans scrupules...**

## LA GRENOUILLE ENCORE MENACÉE ?

**L**e mois de mars correspond traditionnellement à une période d'intense activité, tant pour les grenouilles que pour les braconniers friands de leurs pattes ou de leur contre-valeur sonnante et trébuchante.

Les premières élévations de température liées à la pluviosité de mars sont en effet le déclic qui réveille les unes et les autres.

Des espèces vivant naturellement chez nous, c'est la grenouille rousse (*Rana temporaria temporaria*), la plus courante, qui est la première à sortir de son refuge hivernal pour migrer en rangs serrés vers les lieux de reproduction. Sa température interne variable (poikilothermie) l'a en effet obligée à se mettre à l'abri du gel et donc à s'enfouir tout l'hiver dans la vase ou encore dans une galerie ou une souche.

Au nombre de ses parents plus connus figurent aussi la grenouille verte, le crapaud commun, l'alyte (ou crapaud accoucheur) dont le chant résonne comme une note flûtée très pure par les douces soirées estivales. Ceux-là se reproduiront plus tard, jusqu'en juin.

Dans la lignée évolutive, la grenouille, embranchement des Vertébrés, classe des Batraciens, ordres des Anoures, se situe entre le poisson et le reptile et reproduit chaque année en très peu de temps le passage de la vie aquatique à la vie terrestre que ses ancêtres avaient mis des millions d'années à franchir. Son activité est essentiellement nocturne et sa longévité dans la nature est d'environ 5 ans.

Dès les premiers signes du printemps, les grenouilles

rousses (*Rana temporaria temporaria*), sortent en masse pour aller assurer leur postérité dans les eaux stagnantes où l'on dit qu'elles ont elles-mêmes vu le jour.

L'appellation *temporaria* vient d'une tâche qui entoure le tympan.

### AMOURS PRINTANIÈRES

Au terme des migrations pouvant atteindre 2 ou 3 kilomètres, elles se rassemblent alors dans les ornières, les fonds de prés marécageux, les mares et étangs, pour s'accoupler et pondre 3 à 4 000 oeufs qui remonteront à la surface après 48 heures et formeront des agglomérats gélatineux (couvain) bien connus des petits écoliers de l'enseignement fondamental. La fécondation est externe et se fait obligatoirement dans l'eau, vecteur des spermatozoïdes que produit le mâle durant une étreinte qui se prolongera aussi longtemps que durera la ponte. Après le stade larve puis têtard, la grenouille sera entièrement métamorphosée et autonome au bout de quelques semaines; beaucoup cependant n'atteindront jamais ce stade car prématurément détruites par le gel ou l'assèchement des ornières.

Herbivore au stade larvaire, la grenouille devient carnivore au stade adulte pour se nourrir de vers, d'insectes, de limaces, etc. A son tour, elle devient la proie de la loutre, du brochet, du héron, de la couleuvre, et constitue donc comme tout autre, un maillon important de la chaîne alimentaire.

Mais elle a aussi depuis longtemps été la proie de l'homme, pour la saveur bien connue de ses cuisses. Et

elle continue de l'être, même si elle est protégée de longue date déjà.

Cette protection est devenue aujourd'hui d'autant plus nécessaire que les méthodes agricoles modernes et les modifications environnementales lui ont porté un solide coup dans les dernières décennies: pesticides, assèchements systématiques des milieux humides en vue de leur conversion agricole ou forestière, comblement de cavités privilégiées comme les trous de bombes d'après guerre, rectification des cours d'eaux, ...

Protection d'autant plus indispensable vis-à-vis de l'homme que leur mode de reproduction, de par la concentration de centaines sinon de milliers d'individus en des points de moins en moins diversifiés et de moins en moins nombreux, facilite évidemment et grandement la capture: «pêche» la nuit avec seaux, râtaux et lampes torches, vidanges d'étangs, placement de nasses (pièges grillagés) que l'on relève périodiquement au bout de quelques heures ou quelques jours.

## **VENDUES AUX RESTAURATEURS 20 F LA PAIRE DE CUISSES...**

Ne nous y trompons pas: le braconnage prélève infiniment plus de sujets que la mortalité due à la circulation routière qui croise leurs voyages vers les maternités. Des passages souterrains ont bien été aménagés localement jusque sous les autoroutes, et les bénévoles consacrent annuellement nombre d'heures nocturnes à sauver des individus de la gomme des pneus, mais combien de ces créatures ne finissent-elles pas leurs jours dans les frigos et les congélateurs des particuliers et des restaurateurs?

Longtemps considéré comme un folklore local ou une tradition «familiale», le braconnage de grenouilles peut prendre aujourd'hui des allures d'industrie pour certains réseaux (tout comme le grand gibier), et fait l'objet d'une plus grande attention des services de répression, Polices rurales et plus spécialement Administration des Eaux et Forêts (aujourd'hui Nature et Forêts) dont nombre d'agents sont bien décidés à en finir avec un de ses aspects les moins folkloriques: le commerce organisé.

La paire de pattes se vend aux alentours de 20 f au restaurateur ou au particulier; dans l'assiette d'un bon établissement, la demi-douzaine de «sauteuses garanties fraîches du terroir» atteindra facilement les 450 à 500 francs! Si l'on sait qu'une bonne pêche peut facilement rapporter 1000 à 1500 individus en une expédition nocturne, on comprendra que certains, peu scrupuleux, trouvent là de quoi se payer d'agréables vacances annuelles! Le chômage ou le désœuvrement peuvent aussi être à l'origine de la recrudescence du braconnage.

Les chiffres ne sont certainement pas surfaits, puisque certaines interventions de l'Administration Forestière relatée dans la presse l'année dernière se sont soldées par des constats de capture de 2000, voire 4000 grenouilles (notamment à la Roche et Gedinne). Il n'est guère douteux qu'à chaque saison annuelle qui ne dure pas plus de quelques jours, sont ainsi sacrifiés des dizaines et des dizaines de milliers d'individus victimes de leur saveur dans l'assiette, via un commerce par définition clandestin.

Les braconniers ont bien sûr adapté leurs méthodes et redoublé de prudence dans leur activité: il est fini le temps où l'on rencontrait des dépouilles (parfois encore vivantes) à même le lieu de capture et où ils trahissaient leur présence nocturne par le simple faisceau des lampes; les va-et-vient de jour passent plus inaperçus et les dépouilles sont brûlées où enfouies; si elles sont encore jetées, c'est très vite après le dépiautage (facile car la peau adhère peu aux muscles) et de préférence dans des poubelles collectives ou des rivières à grand débit.

### **...ET 20 000 F D'AMENDES !**

Les autorités judiciaires ont bien compris aussi l'ampleur du phénomène et les réactions se font à la mesure: saisies sur place jusqu'aux véhicules qui servent au transport, et sanctions de plus en plus systématiques devant les Tribunaux Correctionnels (100 F minimum x 200 depuis le premier janvier, soit 20.000 F, et de 1 à 6 mois). Sont punissables bien sûr la capture et la mise à mort mais aussi le transport et jusqu'à la simple détention par un hôtelier qui peut être poursuivi pour recel.

Ces dispositions avaient été renforcées dès 1983, par Arrêté Régional en exécution de la loi sur la conservation de la nature de 1973. Un autre Arrêté, de 1984, prévoit aussi une possibilité de capture entre juillet et février moyennant permis délivré par les Eaux et Forêts et sous contrôle strict. Mais les grandes concentrations se faisant au printemps, faut-il préciser que le nombre de demandes est insignifiant pour ne pas dire nul.

PHILIPPE WEINQUIN - CANTONNEMENT DE LA ROCHE



### **Les Batraciens victimes de l'automobile**

Quatorze espèces de batraciens vivent en Wallonie : des grenouilles, des crapauds, des tritons et la salamandre terrestre dont seule la femelle migre vers les zones humides pour déposer ses oeufs au bord de l'eau. Tous les ans, durant les premières nuits douces du printemps, ces batraciens retournent vers leur étang natal afin d'y pondre. Certains feront 3 ou 4 km pour l'atteindre. Hélas, sur le parcours de cette migration pré-nuptiale se dressent des obstacles redoutables : les routes et les voitures sous les roues desquelles périront des milliers de batraciens indispensables à l'équilibre écologique de notre environnement. Pour les protéger, la Région wallonne tente de promouvoir divers aménagements qui leur permettent de traverser les routes sans danger (mini tunnels, barrières, etc.)

Le Service de la Conservation de la Nature et des Espaces Verts a édité une brochure technique de 75 p. intitulée LES BATRACIENS SUR NOS ROUTES qui présente divers aménagements pour assurer cette protection.  
Tél. n°vert : 0800 - 119 01.



Les crapauds communs s'accouplent fréquemment sur le chemin de leur migration pré-nuptiale : la femelle porte alors le mâle, — par bonheur plus petit qu'elle !